

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 janvier 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Judith Leblond	(représentante de Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Madame Lucie Gagnon (Saint-Louis) est absente et a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-01-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 DÉCEMBRE 2016, ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 -** Demande de la Municipalité de Sainte-Aurélie à la MRC des Etchemins (résolution numéro 227-10-2016).
 - 08.02 -** Règlement établissant une tarification pour l'utilisation de certains services d'analyse et/ou modification au schéma d'aménagement et de développement.
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 -** Projets locaux.
 - 10.01.01 -** Parc municipal (phase 2) ameublement: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 10.01.02 -** Premier site web et nouvelles affiches publicitaires St-Mag Fest: Festival de Saint-Magloire.
 - 10.02 -** Projets régionaux.
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**
- 12 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 12.01 -** Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
 - 12.02 -** Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).
 - 12.03 -** Xplornet Communications Inc.
 - 12.04 -** Fibre Zone.
 - 12.05 -** Programme Brancher pour innover.
 - 12.06 -** Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).
 - 12.07 -** Programmes d'aide au secteur des produits forestiers et à la construction bois.
 - 12.08 -** Défi OSEntreprendre en Chaudière-Appalaches.
 - 12.09 -** Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 12.10 -** École des Appalaches.
 - 12.11 -** Chambre de commerce Sainte-Justine.
 - 12.12 -** Coop St-Louis.
 - 12.12.01 -** Lettre aux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 12.12.02 -** État de la situation - Coop St-Louis.
 - 12.13 -** Directeur général.
- 13 - ADMINISTRATION:**
 - 13.01 -** Liste des comptes à payer.
 - 13.02 -** État des encaissements et déboursés.
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 14.01 -** Gouvernement du Québec.
 - 14.02 -** Bell.
 - 14.03 -** Tarif judiciaire pénale - indexation annuelle.
 - 14.04 -** Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 14.05 -** Fédération canadienne des municipalités (FCM).
 - 14.06 -** Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
 - 14.07 -** Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

- 14.08 - MRC de Montcalm.
14.09 - Entente intermunicipale - schéma incendie.
15 - SUJETS DIVERS.
16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-01-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 DÉCEMBRE 2016, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Demande de la Municipalité de Sainte-Aurélie à la MRC des Etchemins (résolution numéro 227-10-2016).

Dossier à suivre.

2017-01-03

08.02 - Règlement établissant une tarification pour l'utilisation de certains services d'analyse et/ou modification au schéma d'aménagement et de développement.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses compétences, la MRC a adopté et mis en œuvre un schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ces règlements est précédée de consultations publiques et que leur adoption témoigne d'une vision globale du développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de modifications à la réglementation de la MRC concernant des projets à caractère local ou privé peuvent être déposés et doivent faire l'objet d'analyses, de recommandations et le cas échéant, de modifications légales;

CONSIDÉRANT QU'à des fins d'équité, la MRC désire appliquer la politique « utilisateur-payeur » pour certaines demandes provenant d'individus, de promoteurs, de mandataires, d'organismes ou de regroupements qui sollicitent des modifications au schéma d'aménagement et de développement, à un règlement de contrôle intérimaire ou un règlement régional pour la réalisation de projets privés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la MRC en matière de tarification par les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil de la MRC des Etchemins tenue le 14 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement est identifié par le numéro 125-17 et est intitulé:

Règlement établissant une tarification pour l'utilisation de certains services d'analyse et/ou modification au schéma d'aménagement et de développement.

ARTICLE 3 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de fixer la tarification pour l'utilisation de services en matière d'aménagement du territoire et plus précisément pour les demandes de modifications au schéma d'aménagement et de développement.

La tarification s'applique à tout projet d'intérêt privé. Elle ne s'applique

pas à un projet dont le promoteur est la municipalité ou l'un de ses mandataires.

ARTICLE 4 – TARIFICATION

Tout individu, promoteur, mandataire, organisme ou regroupement qui désire réaliser un projet à des fins privées exigeant ou entraînant une modification au schéma d'aménagement et de développement se verra facturer de la façon suivante :

Dépôt et étude de la demande : 200 \$ (non remboursable).

Frais de publication selon l'ampleur du dossier.

Le tout sera payable d'avance par le demandeur selon les estimations prévues desdites publications et sera ajustable selon les coûts réels (en plus ou en moins).

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Aucune rencontre.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

2017-01-04

10.01.01 Parc municipal (phase 2) ameublement: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 19 346,00 \$ Coût du projet : 24 226,73 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 19 346,00 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet Parc municipal (phase 2) ameublement.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général,

Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-01-05

10.01.02 Premier site web et nouvelles affiches publicitaires St-Mag Fest: Festival de Saint-Magloire.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 4 485,00 \$ Coût du projet : 5 604,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 485,00 \$ au Festival de Saint-Magloire pour le projet Premier site web et nouvelles affiches publicitaire St-Mag Fest.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉSOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et

activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

12.02 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

- Point d'information.

Programme Québec branché dans le cadre du projet de rehaussement des infrastructures de télécommunications de notre milieu.

12.03 - Xplornet Communications Inc.

- Point d'information.

Lettre provenant de Monsieur Charles Beaudet, vice-président - Québec Xplornet Communications Inc., à l'effet que Xplornet Communications Inc a reçu un appel d'offres du gouvernement fédéral afin de bâtir un réseau fixe sans fil LTE dans le but de fournir un service d'internet haute vitesse dans notre région.

12.04 - Fibre Zone.

- Point d'information.

Offre des spécialistes Fibre Zone pour une évaluation budgétaire et une étude de faisabilité afin d'obtenir le financement pour notre projet concernant l'accès à internet en région.

12.05 - Programme Brancher pour innover.

- Point d'information.

Programme fédéral pour le branchement Internet.

12.06 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).

- Points d'information.

a) Invitation à la conférence de Monsieur Michel Perron, professeur associé à l'Université du Québec à Chicoutimi, le vendredi 13 janvier 2017 de 9 h à 12h à l'Auditorium de l'UQAR campus-Lévis. Monsieur Perron et son équipe présenteront un portrait actualisé de notre région et de ses territoires, et établiront des liens entre ces portraits, et certaines de nos réalités socioéconomiques.

b) Communiqué sur l'annonce de l'investissement de 3 millions de dollars supplémentaires du Gouvernement du Québec en soutien aux initiatives des instances régionales de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec.

c) Journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 13 au 17 février 2017.

12.07 - Programmes d'aide au secteur des produits forestiers et à la construction bois.

- Point d'information.

Le programme Innovation Bois vise à stimuler les investissements dans la réalisation de projets innovants dans l'industrie des produits forestiers, ou toute autre industrie utilisant ou désirant utiliser des produits forestiers.

12.08 - Défi OSEntreprendre en Chaudière-Appalaches.

Demande de partenariat financier provenant de Défi OSEntreprendre en Chaudière-Appalaches pour la 19^e édition qui aura lieu le 27 avril 2017 à Lévis.

- Aucune participation financière pour l'année 2017.

12.09 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Tournée régionale d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux. Les maires suivants se sont proposés afin de participer à ladite rencontre: Messieurs Harold Gagnon, Adélarde Couture, Denis Laflamme et Denis Boutin.

12.10 - École des Appalaches.

Appui financier comme commanditaire pour les différentes activités et événements qui se dérouleront à l'École des Appalaches cette année.

- Aucune participation financière pour l'année 2017.

2017-01-06

12.11 - Chambre de commerce Sainte-Justine.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins adhère à la Chambre de commerce de Sainte-Justine pour l'année 2017 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.12 - Coop St-Louis.

12.12.01 Lettre aux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Lettre aux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague concernant la Coop St-Louis.

2017-01-07

12.12.02 État de la situation - Coop St-Louis.

CONSIDÉRANT le document rédigé par Monsieur Claude Bissonnette, agent de développement économique à la MRC des Etchemins, le 5 janvier 2017 faisant état de la situation financière de l'organisme Coop St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.10 du protocole d'entente du pacte rural, la Coop St-Louis ne doit pas céder, vendre ou transporter les droits détenus sur les biens acquis dans un délai de dix ans sans obtenir l'avis écrit de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du Fonds d'économie social, signé avec le Centre local de développement (CLDE) des Etchemins, comprend l'article 11 qui prévoit, qu'en cas de fermeture, un remboursement d'un montant calculé au prorata du temps restant à écouler au délai de quatre ans prescrit;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été signé en janvier 2015, il resterait deux ans à écouler, ce qui représenterait une somme de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement (CLDE) des Etchemins a été aboli et que la MRC des Etchemins a pris la responsabilité des ententes signées par le CLDE des Etchemins, il appartient à la MRC de décider si elle applique l'article et demande le remboursement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance du dossier et qu'ils ont rendu une décision;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

De permettre à l'organisme Coop St-Louis de vendre les actifs acquis à même la subvention du pacte rural;

De libérer la Coop St-Louis de son obligation de rembourser le montant résiduel de 10 000 \$ provenant du Fonds d'économie social du Centre local de développement (CLDE) des Etchemins sur un montant octroyé à l'origine de 20 000 \$;

QUE la présente résolution sera transmise à la Coop St-Louis suite à la décision finale que prendront les membres de la Coop St-Louis lors de l'assemblée générale spéciale le 6 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-01-08

12.13 - Directeur général.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

D'accepter d'octroyer une semaine de vacances supplémentaire au directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, pour 2017 et les années subséquentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13 - ADMINISTRATION:

2017-01-09

13.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-trois dollars et soixante-sept cents (378 733,67 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

a) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de notre lettre concernant la résolution numéro 2016-11-12 intitulée MRC de Maskinongé - Résolution d'appui.

14.02 - Bell.

Avis de confirmation à l'effet que la demande a été envoyée au département de relations avec le gouvernement.

14.03 - Tarif judiciaire pénale - indexation annuelle.

Tarif pénal indexé à compter du 1er janvier 2017.

14.04 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Exemplaire signé par le sous-ministre, Monsieur Marc Croteau, de l'Addenda #1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires de la MRC des Etchemins.

14.05 - Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Offre d'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

La MRC des Etchemins n'adhéra pas à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

14.06 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis concernant la cédule de ses réunions régulières du Conseil municipal pour l'année 2017.

14.07 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis à l'effet que celle-ci autorise Monsieur Gérard Vachon et Monsieur Éric Prévost à suivre la formation de la SAAQ sur la ronde de sécurité, nouvelles mesures mises en place pour les camions lourds.

Madame Judith Leblond, représentante de Lac-Etchemin, suggère de visiter le site internet du Centre de formation en transport de Charlesbourg qui offre une formation en ligne au coût de 48 \$ concernant la réglementation sur la ronde de sécurité d'un véhicule lourd.

14.08 - MRC de Montcalm.

Résolution d'appui provenant de la MRC de Montcalm concernant la suspension du traitement des demandes à portée collective de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

14.09 - Entente intermunicipale - schéma incendie.

Entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins.

Dépôt de l'entente intermunicipale originale signée en 2005 entre les municipalités et la MRC des Etchemins.

15 - SUJETS DIVERS.

Monsieur Gilles Gaudet, maire de la Municipalité de Sainte-Aurélie, invite les membres du Conseil de la MRC des Etchemins à participer au 9e Festival de pêche blanche qui aura lieu les 21-22 et 28-29 janvier 2017 au lac des Abénaquis de Sainte-Aurélie.

Monsieur Réjean Bédard, maire de la Municipalité de Saint-Cyprien, présentera prochainement un dossier au Comité d'aménagement concernant l'émondage des arbres en bordure des routes.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est soumise.

2017-01-10

17 - **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER